



**Mission d'évaluation finale du Projet « Gestion
communautaire des ressources naturelles de
Tchamba »**

RAPPORT FINAL

Consultant Evalueur
Douti kolani Bessokoh
06 BP : 62347
Tél : 22 38 22 36/ 90 87 58 29
E-mail : douti.bessokoh@yahoo.fr
Lomé - TOGO

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Actions décentralisées de gestion de l'environnement, l'AE2D a signé un contrat avec le Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'environnement (PNADE-Kara) le 08 Avril 2013 pour mettre en œuvre pendant 10 mois le projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) de la Préfecture de Tchamba au Togo.

L'Objectif global du projet est de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté en milieu rural dans la préfecture de Tchamba. Deux objectifs spécifiques sont identifiés pour ce projet :

- Développer des actions concrètes de mise à échelle des bonnes pratiques de gestion durable des terres et de l'environnement,
- Renforcer les capacités des acteurs locaux à entreprendre des activités génératrices de revenus.

Pour atteindre ces objectifs, les principales activités prévues sont entre autres :

- Production de plants, restauration des terres agricoles dégradées par l'agroforesterie et l'enrichissement des forêts naturelles,
- conduite d'un processus participatif pour la sensibilisation/mobilisation de la population, l'aménagement d'une décharge, l'installation de poubelles en vue d'une meilleure gestion des ordures ménagères dans la ville de Tchamba,
- formation des apiculteurs et installation des ruches semi modernes pour la production de miel,
- renforcement des capacités par le financement des activités génératrices de revenus en faveur des organisations de femmes et des jeunes à la base.

Ces actions si elles sont mises en œuvre doivent permettre d'atteindre les résultats suivants :

- 100 ha de terres dégradées sont pris en main par des producteurs agricoles avec des bonnes pratiques de GDT,
- Une (01) décharge publique est aménagée à Tchamba, cinquante (50) poubelles sont installées dans les écoles et lieux publics de la ville et les ordures sont effectivement convoyées vers la décharge finale,
- Cinq (05) groupements d'apiculteurs sont formés et équipés en ruches et outils accessoires pour effectivement produire du miel de qualité,
- Cinq (05) groupements de femmes sont appuyés pour faire des AGR alternatives à la fabrication de charbon de bois,
- 05 séances de concertation des membres de la commission préfectorale de développement durable ; et quatre (04) séances de formations/sensibilisations sont effectivement organisées à leur intention.

Le présent appel à candidature vise à recruter un consultant national indépendant pour faire une évaluation à mi-parcours de ce projet qui est à un mois de sa clôture.

I. OBJECTIFS DE L'EVALUATION ET SERVICES DEMANDES

L'évaluation finale, prévue dans les dispositions techniques et administratives du contrat de subvention du projet, fournira aux instances décisionnelles de l'AE2D, des informations suffisantes pour :

- apprécier globalement et de manière indépendante les résultats atteints par le projet, en s'attachant plus particulièrement à l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés,
- tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques pour un aboutissement de l'Evaluation finale par l'UE,
- s'assurer d'une utilisation efficiente des fonds.

Les objectifs de cette évaluation se situent à 3 niveaux :

- Analyser l'exécution du programme pour apprécier l'efficacité de l'utilisation des ressources en relation avec les résultats attendus de la mise en œuvre du projet ;
- Dégager les leçons pour une extension éventuelle ou une duplication de la démarche et des actions du projet dans les autres régions du pays ;
- Donner les éléments pour le partage de l'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques.

Il s'agit spécifiquement de répondre à des questionnements importants :

- comment la stratégie et la démarche du projet ont été mises en œuvre ?
- les produits attendus ont été réalisés et les résultats atteints, et comment ils l'ont été, en référence aux prévisions du document de projet ?
- quelles ont été les contraintes opérationnelles, institutionnelles, techniques ou autres auxquelles le projet a eu à faire face ?
- quelles ont été les opportunités et défis pour le projet ?
- Quelles sont les leçons (positives et négatives) qui peuvent être tirées du processus de mise en œuvre et de suivi, ainsi que de l'appropriation et l'implication des partenaires et bénéficiaires ?
- quelles actions sont nécessaires pour assurer l'extension du projet ou sa duplication ?
- comment partager et vulgariser les résultats et l'expérience ?

II. PRODUITS ATTENDUS

Le produit escompté est un rapport d'évaluation comprenant au minimum les éléments suivants :

- Un résumé analytique pour la présentation des résultats lors d'un partage des résultats et expériences du projet ;
- Une introduction ;
- Une description de la méthodologie de l'évaluation ;
- Une analyse de la situation en référence aux résultats, aux produits escomptés et à la stratégie de partenariat ;
- Les observations clés (y compris les acquis et les meilleures pratiques) ;
- Les conclusions et recommandations, notamment pour améliorer l'efficacité du programme au niveau de la mise en œuvre et du cadre institutionnel, en vue de la pérennisation de l'approche, ainsi que les principaux axes de propositions pour l'extension ou la duplication du projet et les moyens nécessaires ;
- Des annexes comprenant : les termes de référence de l'évaluation, la liste et les références des personnes rencontrées, les visites de terrain effectuées, les documents utilisés, etc.).

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

III.1. Approche globale

Une mission d'évaluation finale du Projet de gestion des ressources naturelles s'est déroulée du 26 décembre 2013 au 27 janvier 2014. Cette mission s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de Suivi, Évaluation du projet tel que prévu dans les dispositions techniques et administratives du contrat de subvention du projet signé avec le PNADE.

Comme prévu également dans le dispositif de gestion du projet, l'objectif de l'évaluation finale est de permettre une appréciation entière de l'impact et de la contribution en matière de préservation des ressources naturelles et sur les populations bénéficiaires. Cela inclut une analyse de l'exécution du programme pour apprécier l'efficacité de l'utilisation des ressources en relation avec les résultats attendus de la mise en œuvre du projet, de dégager les leçons pour une extension éventuelle ou une duplication de la démarche et des actions du projet dans les autres régions du pays et de donner les éléments pour le partage de l'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques.

La mission s'est entretenue avec le Conseil d'Administration de l'AE2D et ensuite s'est rendue sur le terrain dans la préfecture de Tchamba et au niveau de la coordination régionale du PNADE à Kara, où après les entretiens avec les différents comités, elle a consacré l'essentiel de son travail à la visite des réalisations du projet et aux entretiens avec les populations partenaires bénéficiaires. Les entretiens ont été réalisés à l'aide d'un check list des points d'évaluation.

La mission remercie les responsables de l'AE2D, le personnel de l'Unité de Gestion du projet à Tchamba, la Coordination du PNADE à Kara ainsi que toutes les communautés visitées pour la disponibilité et la collaboration qui ont permis l'accomplissement des présents travaux.

III.2. La méthodologie d'analyse : triangulation

La méthodologie d'analyse retenue dans le cadre de la présente évaluation, est la triangulation de données. Cela signifie une utilisation simultanée de la perception, de la validation et de la documentation pour analyser les informations. Sur cette base, pour chacun des effets et produits escomptés, l'analyse sera articulée comme suit :

- ▶ Établissement de l'état de l'effet/produit actuel au niveau des zones ciblées par le projet.
- ▶ Les activités mises en œuvre pour la réalisation de l'effet/produit.
- ▶ Les insuffisances constatées sur le terrain relativement à la réalisation de l'effet/produit ou de la stratégie.

III.3. Formulation des recommandations

Le présent rapport a été élaboré suite à la mission de terrain expose l'ensemble des informations obtenues. Son objectif est de donner une vue d'ensemble des résultats du projet et de formuler des recommandations pertinentes. Il est destiné aux

responsables de l'AE2D et à tous les partenaires. Les observations des uns et des autres devraient permettre d'élaborer un document définitif consensuel.

IV. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le Togo est confronté à une dégradation rapide des ressources et écosystèmes naturels, phénomène qui est la cause de problèmes environnementaux majeurs : changements climatiques, déforestation/déboisement, dégradation de la couverture végétale, dégradation des sols, destruction des aires protégées et de la faune, et dégradation du cadre de vie.

Pour résoudre ces problèmes, en décembre 1998, l'Etat Togolais s'est doté d'une Politique Nationale de l'Environnement (PNE) dont les orientations intègrent les aspects environnementaux dans les stratégies, projets et programmes de tous les secteurs du développement national. Une des orientations stratégiques de cette politique est le renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement.

C'est dans ce cadre que la République Togolaise et la Commission Européenne ont signé, le 23/02/2009, une convention de financement pour la mise en œuvre d'un Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNADE) financé par le 10ème Fonds Européen de Développement (FED). Ce projet est porté par le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (maître d'ouvrage / ordonnateur national) et par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (maître d'œuvre).

Le PNADE, prenant en compte le processus de la décentralisation en cours au Togo, vise la création et le développement des capacités en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau décentralisé. Cette orientation du PNADE doit permettre la prise en compte transversale des questions environnementales dans tous les aspects du développement local. Il intervient dans 10 préfectures du Togo : Kpendjal, Oti, Kéran, Tchamba relevant d'une coordination régionale basée à Kara et Kloto, Danyi, Kpélé, Haho, Zio et Yoto relevant d'une coordination régionale basée à Atakpamé.

IV.1. Les résultats attendus du PNADE:

Les résultats attendus par la mise en œuvre du PNADE sont :

Résultat 1 - Les acteurs maîtrisent les outils méthodologiques pour intégrer l'information et les données environnementales dans les décisions et l'appui-conseil en matière de développement et d'aménagement du territoire ;

Résultat 2 - Les ressources humaines et techniques y compris institutionnelles en matière d'environnement sont connues, valorisées et employées ;

Résultat 3 - L'information relative aux solutions techniques adaptées en matière de gestion de l'environnement est dynamique, capitalisée et accessible ; ce résultat n'est pas atteint par le projet

Résultat 4 - Les actions décentralisées de gestion de l'environnement sont créatrices de capacités, et appropriées par les populations et structures locales de développement ;

Résultat 5 - Les activités du PNADE sont suivies, coordonnées, capitalisées et diffusées ;

Cet appel à propositions concerne le résultat n°4 dont la mise en œuvre sera confiée aux bénéficiaires de cet appel. Les actions qui seront financées doivent toutefois s'intégrer dans cet ensemble du PNADE.

IV.2. Objectifs du programme et priorités

L'objectif global du PNADE est le développement durable du Togo.

L'objectif spécifique du PNADE est de renforcer et d'appuyer les capacités des différents acteurs à intégrer les questions environnementales dans les stratégies et actions de développement locales.

L'objectif spécifique de cet appel à propositions vise à mettre en œuvre des Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement (ADGE) qui ont été identifiées au cours des Forums Environnementaux Préfectoraux (FEP) organisés dans les préfectures d'intervention du PNADE.

Dans son budget, le PNADE dispose d'une ligne permettant de subventionner des Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement (ADGE).

Une ADGE est une action concrète définie au niveau local pour faire face aux problèmes environnementaux prioritaires qui sont notamment les changements climatiques et la crise énergétique, les liens avec la lutte contre la pauvreté à travers la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles.

Dans leur mise en œuvre, **les actions concrètes** devront concerner les axes prioritaires suivants :

- gestion durable des forêts et utilisation durable des énergies renouvelables ;
- maintien de la fertilité des sols et lutte contre l'érosion par la mise en place de pratiques agro-pastorales adaptées ;
- préservation des écosystèmes et de la biodiversité ;
- promotion d'activités alternatives génératrices de revenus pour faire diminuer la pression sur la biodiversité.

Une attention particulière sera accordée à :

- la synergie avec les autres projets et programmes d'environnement et de développement local en cours pendant la mise en œuvre des actions
- la réflexion apportée sur la bonne gouvernance quelle que soit la priorité abordée dans la proposition
- la durabilité des activités et des réalisations entreprises
- la prise en compte des questions transversales relatives au genre.

V. LES PROGRÈS ET LES RÉSULTATS CLÉS OBTENUS

V.1. Produit 1: 100 ha de terres dégradées sont pris en main par des producteurs agricoles avec des bonnes pratiques de GDT.

V.1.1. Justification et objectifs de l'action.

Depuis quelques années, on observe que les forêts communautaires font l'objet de pressions et de menaces diverses (braconnage, feux de brousse, coupe anarchique de bois, défrichement agricole et diverses formes d'exploitation non durable.) à cause de la démographie et de la paupérisation d'une part, et des possibilités de commercialisation des ressources naturelles d'autre part. Les principaux problèmes de conservation qui se posent sont entre autres (1) le déficit de gouvernance locale pour la gestion des ressources naturelles en général et des forêts en particulier, (2) les intrusions incontrôlées des populations dans les forêts pour la recherche de bois, de gibier et autres produits forestiers non ligneux, (3) la baisse de la productivité des sols du fait des mauvaises pratiques agricoles, (4) l'incidence élevée de la pauvreté qui atteint 90% de la population rurale de la zone du projet et touchent surtout des femmes ce qui pousse à l'exploitation abusive des forêts pour des fins de survie.

En plus le PNADE a conduit un diagnostic environnemental dans les dix cantons de la préfecture de Tchamba. Les documents élaborés dans ce cadre ont permis de valider au niveau préfectoral les actions prioritaires retenues par tous les acteurs suite à un processus de concertation participatif et inclusif. Deux des actions prioritaires retenues sont : la promotion et vulgarisation des bonnes pratiques de gestion durable des terres et la restauration du couvert végétal dans la zone du projet.

La restauration de 100 ha de terres dégradées par des producteurs agricoles avec de bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres est justifiée et est en cohérence avec les résultats attendus par le PNADE.

V.1.2. Principaux résultats obtenus

Au titre de cette action, les résultats suivants ont été obtenus :

- 75 hectares de terres ont été restaurés dont 42 hectares ont ainsi été transformés en verger de palmier ou d'anacardier et 33 hectares ont été transformés en parcelle agroforestière. La levée des plants mise en terre est de plus de 80%.
- Dix huit mille (18 000) plants composé de Khaya, Moringa, Néré, Palmier à huile, Anacarde, Cassia ont été produits par ces pépiniéristes.
- La forêt communautaire d'Alibi a bénéficié d'un enrichissement de plus de 2500 plants de *Khaya Senegalensis* sur 15 hectares.
- Sur la base des Critères d'identification au moins 100 producteurs ont été retenus (kaboli-20, Goubi-23, Bago-3, Koussountou-1, Tchamba-20, Alibi-15, Agbawilga-10), dont 43 ont bénéficiés de 900 Kg de semences améliorées pour les parcelles agroforesteries (20kg/ha/producteur)
- 15 000 Plants agro forestiers achetés et distribués gratuitement aux bénéficiaires

V.1.3. Stratégies d'appui mise en place pour valoriser 100 ha de terres dégradées.

Dans la zone du projet, l'agriculture constitue l'activité de base des populations. C'est la production agricole qui nourrit la famille et procure aussi les revenus monétaires indispensables pour faire face à un certain nombre de besoins comme le transport, l'éducation et la santé, etc. L'origine de la dégradation des terres est donc fortement liée à la pratique de l'agriculture extensive. Cette pratique gourmande en espace pousse les populations à s'approcher de plus en plus de la réserve d'Aboulaye. Pour contribuer à stabiliser les espaces de production agricoles le projet a misé sur l'agroforesterie et la mise en place des vergers. En outre le projet a procédé à la formation de 14 pépiniéristes.

La pratique de l'agroforesterie a visé principalement :

- La maîtrise des techniques agroforestières
- L'introduction des variétés de plants : palmier, moringa, anacardier
- Le renforcement des capacités des producteurs
- L'amélioration des moyens de production (semence améliorées du maïs)

La mise en place des vergers a visé :

- Le renforcement des capacités des producteurs
- L'introduction des variétés améliorées de palmiers

La formation de 14 pépiniéristes et installation de 5 pépiniéristes.

Pour accélérer la reforestation des jachères, et répondre aux besoins en plants pour la gestion durable des terres, l'AE2D a mis un accent particulier sur la production des plants forestiers à travers la mise en œuvre des ADGE dans la préfecture de Tchamba. La formation s'est centrée sur deux volets : le volet théorique et le volet pratique. Durant les deux premiers jours sur trois, les échanges ont été faits dans la salle polyvalente de Tchamba sur tous les aspects d'une bonne réussite de la pépinière. Les 14 pépiniéristes venus de Tchamba, Alibi, Agbawilga, koussountou et Bago. Les thèmes abordés dans le module de formation sont :

- La récolte des semences
- Le prétraitement des semences
- L'installation de la pépinière

Installation de 5 pépiniéristes

AE2D a appuyé 5 pépiniéristes à la recherche de site d'installation de pépinière et de l'aménagement de ces sites de production de plants.

V.1.4. Activités développées par le projet

Les activités développées au titre du produit 1 sont les suivantes :

- Identification des producteurs potentiels (100 producteurs agricoles)
- Aménagement des parcelles retenues (42 hectares à GOUBI et 33 autres dans d'autres villages)
- Subvention en plants et semences améliorées de plants aux pépiniéristes.
- Suivi continue des parcelles valorisées
- Formation de 30 producteurs sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT)

- Fourniture et mise en terre de 15 000 plants et formation de 14 pépiniéristes;
- Installation de 5 pépiniéristes par le projet qui produisent régulièrement des plants pour les revendre;

V.1.5. Insuffisances constatées

- Incapacité des producteurs à faire face à la destruction des plants mise en terre lors des passages des animaux (zone se situant dans les couloirs de transhumance).
- Certains producteurs agricoles qui ont reçu les plants n'ont pas pu mettre à temps ces plants sur leurs parcelles faute à une pluviométrie inconstante.
- Le projet n'a pas pu satisfaire la forte demande en plants surtout pour les parcelles agroforestières.
- L'impact de ces actions ne peut être mesurable objectivement actuellement.

En dix mois il est très tôt pour apprécier l'impact de cette action sur la situation de référence. En effet, globalement les actions de reboisement exécutées au cours de la mise en œuvre de ce projet dans les différentes communautés et la formation des pépiniéristes au sein des communautés ne sont pas significatives devant l'ampleur de la déforestation et la pression exercée sur la réserve d'Abdoulaye. Actuellement le seul impact perceptible du aux actions du projet est la prise de conscience des communautés de leurs actions négatives sur les ressources naturelles. Il faut noter que le ralentissement ou l'inversion de la tendance observée au départ nécessite le développement d'une politique cohérente de protection des ressources environnementales qui dépasse le cadre du présent projet, l'impact des actions initiées n'a fondamentalement pas changé grand-chose par rapport à la situation de base. Les besoins en terres sont aujourd'hui, plus que jamais satisfaits par la destruction des ressources forestières ligneuse pour les pratiques agricoles car le système agricole est essentiellement extensif.

V.2. Produit 2 : Une (01) décharge publique est aménagée à Tchamba, cinquante (50) poubelles sont installées dans les écoles et lieux publics de la ville et les ordures sont effectivement convoyées vers la décharge finale).

V.2.1 : Objectif et justification

La création d'une décharge publique, la mise en place de 50 poubelles publiques et d'un système de collecte des ordures dans la commune de Tchamba rentre en ligne de compte des actions prioritaires retenues lors du diagnostic environnemental dans les dix cantons de la préfecture de Tchamba. Il s'agit de l'action prioritaire 2 d'amélioration du cadre de vie.

Ce produit est parfaitement en cohérence avec l'axe 5 de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) validée en septembre 2012 et qui a retenu un programme spécifique intitulé gestion durable de l'environnement et des ressources naturelle et du cadre de vie.

La commune de Tchamba compte environs 24000 habitants et près de 40 000 ménages. Lors du diagnostic de référence la commune ne disposait pas de décharge publique et d'un système de collecte des ordures au niveau des ménages. En effet dans la commune, il n'y a que des dépotoirs sauvages. Cette mauvaise gestion des ordures ménagères a des conséquences négatives sur la santé des habitants, sur l'environnement et sur l'économie.

En effet, la présence des ordures ménagères autour des concessions entraîne des maladies parasitaires comme : le choléra, la fièvre typhoïde, la poliomyélite, les dysenteries, les amibiases. Les enfants qui jouent au milieu des déchets sont exposés aux maladies citées plus haut.

La transmission des maladies par les arthropodes et les rongeurs, ces vecteurs sont des porteurs des Typhus, des Lepticiroses, des salmonelloses etc....Les ordures ménagères bloquent les caniveaux d'eaux pluviales et favorisent la stagnation des eaux. Ces eaux polluées sont des porteurs de microbes provoquant des maladies. Une mauvaise gestion des ordures ménagères entraîne aussi la pollution du sol, la pollution du bassin de retenue d'eau, La pollution de l'air.

En fin sur le plan économique l'insalubrité dans une communauté entraîne les conditions défavorables aux investissements, au tourisme et des loisirs. Cela ne favorise pas le bon développement économique de la communauté.

V.2.2 Résultats clés obtenus

- **Une décharge publique de 2000 m² a été réalisée dans la commune de Tchamba**
- **Un système de collecte d'ordure porte à porte a été mis en place et est fonctionnel dans quatre quartiers (Tchibarawa, Zongo, Djarwa, Limamwa) puis étendu à trois autres quartiers.**
- **55 poubelles publiques ont été acquises dont 37 installées dans la commune de Tchamba 08 dans les établissements scolaires et 10 à Kaboli.**
- **Un comité de salubrité a été mis en place.**

V.2.3 Stratégies d'appui à la commune de Tchamba dans le cadre de l'insalubrité publique

➤ **Le Projet a impliqué et collaboré avec la mairie de Tchamba**

La mairie de Tchamba a identifié trois (3) sites potentiels pouvant servir de décharge publique. En suite elle a obtenu des propriétaires terriens un certificat de donation du site retenu suivant les critères environnementaux pour la décharge publique.

➤ **Le Projet a collaboré avec les services d'assainissement de Tchamba**

C'est le service d'assainissement qui a validé le site final de décharge publique en tenant compte des impacts sur la santé et le milieu de vie. Il a apporté son appui à l'identification des lieux d'installation des poubelles publiques. Ce service a appuyé le projet lors des séances de sensibilisation et lors de la formation des collecteurs d'ordure.

➤ **Le projet a mis à contribution le Comité Préfectoral de Développement Durable (CPDD)**

Conformément à l'arrêté de mise en place du CPDD, le projet a œuvré à l'opérationnalisation dudit comité en organisation plusieurs sessions de rencontres. Le CPDD a joué un rôle stratégique tout le long de la mise en œuvre de ce volet du projet (orientation de l'activité, lobbying...). Son rôle a été très déterminant dans

l'atteinte de l'objectif de mise en place d'une décharge publique et d'un système de collecte d'ordure dans la commune de Tchamba.

➡ **La mise en place par le projet au niveau communal d'un comité d'insalubrité**

Ce comité a collaboré avec l'ONG AE2D dans le recrutement des collecteurs d'ordure. C'est au niveau de ce comité qu'ont été définies les modalités de collecte d'ordure. Enfin c'est ce comité qui supervise le système de collecte d'ordure au niveau de la commune et apporte son appui lors des séances de sensibilisation. Ce comité est composé de : la mairie, AE2D, du CPDD, le service d'assainissement, la Direction Préfectorale de l'Environnement, la chefferie traditionnelle, les CDQ et les autorités locales. En tout ce comité compterait une trentaine de membre.

➡ **La mise en place d'un système de collecte d'ordure porte à porte**

La mise en place du système de collecte des ordures s'est faite en deux phases : une phase pilote dans un quartier et une phase d'extension à trois autres quartiers.

La phase pilote : C'est le quartier Tchibarawa (quartier se trouvant au cœur de la commune et peu étendu) qui a été retenu pour la phase pilote. Cette phase pilote a duré trois (3) semaines. En tout 172 ménages se sont abonnés au service de collecte lors de cette phase à raison de 100 F CFA par semaine et par ménage comme redevance au service rendu. La collecte des ordures est faite par deux collecteurs à l'aide d'une charrette. Les collecteurs passent deux fois par semaine et par ménage pour la collecte des ordures (Lundi et jeudi). Ensuite les ordures collectées sont convoyées vers la décharge publique qui est située hors de la commune.

La phase d'extension : après la phase pilote, le système de collecte s'est étendu à trois autres quartiers avec environs 200 ménages abonnés : Limamwa Zongo et Djarwa . Le nombre de collecteur est passé de deux à la phase pilote à six à cette phase avec en tout cinq charrettes de collecte des ordures.

Deux membres du comité de salubrité (des femmes) ont été désignés pour la collecte des redevances. Il était convenu que les collecteurs recevraient vingt mille francs par mois et qu'une partie des redevances serait versée au niveau du comité de salubrité.

Il ressort des informations recueillies que le système de collecte des ordures a connu beaucoup de difficulté :

- Le non respect des engagements pris au niveau des abonnés. En effet il était prévu que les collecteurs passeraient deux fois par semaine par ménage ; en définitive c'est une seule fois par semaine que la collecte se faisait par ménage. Comme conséquence, certains ménages ont refusé de payer les redevances.
- Les prévisions de collecte des redevances au départ ont été trop optimistes, du coup les redevances collectées n'arrivaient pas à couvrir les charges fixes du système de collecte (salaires des collecteurs).
- Mésentente entre les collecteurs d'ordures et les collectrices des redevances sur le système de collecte des redevances.
- Le système de collecte au niveau des trois quartiers n'a tenu qu'un mois, quatre collecteurs ont démissionné, et le système n'est opérationnel que dans le seul quartier qui a servi de quartier pilote.
- Les prévisions des quantités d'ordures ont été trop optimistes et n'ont pas tenu compte de la distance entre la commune et la décharge publique ce qui a

fait que les collecteurs n'arrivaient pas à couvrir tous les ménages abonnés dans le temps requis.

V.2.4. Activités réalisées

- Identification d'installation de la décharge publique
- Aménagement de la décharge publique
- Acquisition et installation de 55 poubelles publiques
- Acquisition de 5 charrettes de collecte des ordures
- Recrutement des collecteurs d'ordure
- Séance de sensibilisation des populations
- Formation des collecteurs

V.2.5 Insuffisances constatées

- Fragilité du système de collecte des ordures au sein de la commune de Tchamba;
- Les pesanteurs culturelles par rapport au métier de collecteur d'ordure dans la commune;
- Inexpérience des acteurs dans la mise en place d'un système de collecte d'ordure ;
- Faible adhésion des populations des autres quartiers à part le quartier Tchibarawa qui a servi de quartier pilote à cette initiative ;
- Peu d'autorité des services d'assainissement pour éliminer les dépotoirs sauvages; ce qui explique leur persistance dans la commune;
- La durabilité du Comité de salubrité après la fin du projet n'est pas assurée;

V.3. Produit 3 : Cinq (05) groupements d'apiculteurs sont formés et équipés en ruches et outils accessoires pour effectivement produire du miel de qualité

V.3.1 Objectif et justification

La Forêt classée d'Abdoulaye héberge plusieurs espèces animales. Les mammifères signalés par les populations et dont a été relevé des indices de présence (fèces et empreintes) sont : l'éléphant de savane (*Loxodonta africana*), le buffle (*Syncerus caffer*) l'hypotrague (*Hypotragys equinus*), le céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*), le phacochère (*Phacochoerus africanus*), le singe rouge (*Erythrocebus patas*), le babouin Doguéra (*Papioanubis*) et différents Kobs. Le braconnage est un phénomène connu dans la zone du projet et continue de connaître un essor avec le flux de viande de brousse dans les grandes agglomérations (Sokodé et Sotouboua) de la région. Il est pratiqué par des chasseurs occasionnels ou professionnels nationaux qui utilisent des outils non autorisés par la réglementation en matière de chasse au Togo notamment les fusils, les pièges et le poison. Chaque année, des braconniers armés de fusils de chasse ont été toujours appréhendés par les gardes forestiers.

D'après les informations recueillies auprès de la direction préfectorale en charge des ressources forestières, les braconniers viennent souvent de presque tous les villages

riverains de la réserve d'Abdoulaye notamment Alibi, Koussountou, Bago, Goubi, Kouliumi, Kamboli, Kolowaré etc.

Former les chasseurs en apiculture permettrait d'avoir une AGR viable présentant moins de risque et constituant une alternative à la chasse afin de diminuer leur pression sur la réserve d'Abdoulaye. Ce résultat cadre avec la quatrième action prioritaire du PNADE à savoir le développement d'AGR pour les riverains des forêts.

V.3.2. Résultats obtenus

- 20 chasseurs et 4 femmes ont été formés aux techniques modernes d'apiculture et sont organisés en 5 groupements
- 06 éco gardes ont été formés sur les procédures et réglementation en matière de chasse
- Des kits de matériels ont été distribués pour l'installation de 60 ruches au niveau des communautés bénéficiaires.
- Une baisse significative des incursions non autorisées des chasseurs dans la réserve d'Abdoulaye

V.3.3. Stratégies mises en œuvre

Il est apparu dès le départ que diminuer la pression des chasseurs sur la réserve d'Abdoulaye passait par la possibilité d'appuyer ces derniers à avoir une source de revenus alternative à la chasse.

➔ Renforcement de capacités des chasseurs en apiculture

Cinq groupements d'apiculteurs et cinq femmes ont participé à cette formation. Cette formation a permis aux participants de maîtriser :

- Les méthodes de piégeage, transvasement et départage des essaims d'abeilles
- Les activités de suivi d'un rucher/ calendrier apicole
- La récolte et les activités post récolte

Lors de l'évaluation on a remarqué que ceux qui ont participé à la formation maîtrisaient les critères de choix pour installer les ruches, les techniques de piégeage des abeilles, la capture artificielle, la multiplication des essaims. En outre ils ont une bonne connaissance du suivi et du fonctionnement des ruches, des ennemis des abeilles, les problèmes de désertion et savent comment faire le transvasement. Bref les participants ont appris tout le processus de production, de récolte et de traitement du miel.

➔ Appui matériel aux apiculteurs

Après la formation, chacun des 5 groupements d'apiculteurs a bénéficié de : Quatre combinaisons et de quatre enfumoirs pour les activités apicoles. , Au total 60 ruches ont été installées à raison de 12 par groupement.

➔ La formation des éco gardes.

Cette formation se situe dans le cadre de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources forestières, la reconnaissance des délits et les méthodes de surveillance.

L'objectif visé est de :

- Aborder la notion d'aire protégée au Togo et dans la région centrale : Historique, définition, intérêts pour la population et la communauté internationale.

- Identifier et énumérer les principaux délits de chasse et les conséquences liées à la chasse non contrôlée
- Faire un rapprochement entre l'organisation antérieure de la chasse par nos ancêtres et l'organisation actuelle afin de tirer des leçons
- Aborder les thématiques de la réglementation en vigueur régissant la chasse au Togo
- Acquérir des notions de pratique de la surveillance

V.3.4. Activités menées

- Identification des bénéficiaires
- Fabrication des moules (ruches en béton)
- Installation des ruches.
- Recrutement du formateur
- Formation des apiculteurs
- Colonisation des ruches
- Formation des éco gardes

V.3.5. Insuffisance constatée

- La colonisation des ruches n'est pas encore effective, seule une ruche a été colonisée;

V.4. Produit 4 : Cinq (05) groupements de femmes sont appuyés pour faire des AGR alternatives à la fabrication de charbon de bois

V.4.1. Contexte et justification

Les études socioéconomiques de la zone avaient montré que les femmes des villages riverains de la réserve utilisaient le bois à des fins économiques. Elles vendaient directement le bois de chauffe ou s'adonnaient à l'activité de production de charbon de bois pour les villes de Sokodé et de Lomé.

La transformation du bois en charbon est une activité pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes dans les villages visités. La carbonisation se fait avec le bois mort et le bois vert bien que la carbonisation avec le bois vert soit interdite par l'administration forestière. Ce sont surtout les allogènes qui pratiquent cette activité qui du moins leur procure près de 30% de leurs revenus annuel. Le charbon de bois produit est revendu aux femmes commerçantes qui viennent de Lomé. Elles achètent le sac de charbon entre 4000 FCFA et 6000 FCFA et revendent ca à Lomé entre 14 000 FCFA et 18000 FCFA. La production du charbon par les populations allogènes est une activité saisonnière, en effet en saison pluvieuse cette activité n'est plus possible à cause de l'état très défectueux de la piste qui permet pas aux commerçantes de venir s'approvisionner

Les points de vente du charbon de bois se situent tout le long de la piste qui relie Tchamba à la réserve d'Abdoulaye.

La production de charbon se fait de manière traditionnelle, ce qui augmente le gaspillage des ressources en bois. En effet, le bois de feu constitue la seule source d'énergie domestique utilisée par les populations et l'approvisionnement se fait par les femmes. Ne pouvant pas satisfaire les demandes de plus en plus fortes à partir des bois morts qui d'ailleurs sont devenus rares, les producteurs achètent les arbres sur pieds et les abattent à des fins de carbonisation. Il faut donc former et sensibiliser les femmes afin de réduire tant soit peu la pressions sur les forêts.

Ce sont toutes ces raisons qui ont milité pour l'initiation et la promotion des AGR en faveur des femmes (les techniques de transformation des produits de cueillettes de la forêt tels que le karité, le néré, les techniques de saponification à partir des ressources de la zone, la création des unités de décortilage de riz, broyage d'arachide non décortiqué).

Appuyer cinq groupements de femmes est une action cohérente par rapport aux objectifs du PNADE et s'intègre bien avec le contexte de la zone de projet.

V.4.2. Résultats obtenus

- Deux (02) groupements de femmes ont été appuyés en équipement et intrant dans leur activité de maraichage, il s'agit d'un groupement de femmes à Koussountou et d'un autre à Afem.
- Deux (02) groupements de femmes (Larini et Kri-Kri) ont été appuyés financièrement dans la valorisation des produits forestiers Non ligneux (commerce des graines de néré, des graines de karité) et des céréales (sorgho et soja et sésame).
- Fabrication d'une rappeuse équipée d'un moteur Diesel pour un groupement de femmes de Balanka qui fait la transformation du manioc en gari

V.4.3. Stratégies mises en œuvre

La stratégie consiste à donner d'autres possibilités de revenus aux femmes autres que la fabrication du charbon de bois.

AE2D voulait permettre aux femmes par cette action de disposer d'autres sources de revenus, d'avoir accès aux subventions, à des équipements et à des technologies améliorées.

Les rencontres des groupements avec AE2D ont été facilitées par les CCD des cantons présélectionnés. Les présidents des CCD ont d'abord fait un sondage au niveau de leur cantons et ensuite discuter avec certains groupement sur instruction du chargé de projet. A la suite de ces échanges les rendez vous ont été pris pour la tenue des réunions.

Trois cantons ont été déclaré comme prioritaires. Il s'agit des cantons de Larini, Kri-Kri, et Balanka car ces cantons n'ont jamais bénéficié d'action concrète depuis la mise en œuvre de l'ADGE comparativement aux 7 autres restants. Pour les autres, les critères de sélection suivants ont été utilisés.

- Activité concordant ou favorable à la saison (Maraichage de préférence)
- Activités porteuses
- Bonne organisation
- Capacité de gestion efficiente des fonds

Localité	Non du groupement	Activité Financée	Subvention		Montant
			Espèce	Matériel	
Affem	Anonyme	Maraichage	75 000	225 000	300 000
Balanka	Tamayi (Union)	Diverses	300 000	0	300 000
Kri-kri	Bonagana	Petit commerce	300 000	0	300 000
Koussountou	Idjarè	Maraichage	75 000	225 000	300 000
Larini	Diwondi	Petit commerce	300 000	0	300 000
Total			1 050 000	450 000	1 500 000

Les groupements qui font du maraichage ont eu comme d'appui :

- une motopompe avec un tuyau aspirateur de 5m et un tuyau d'arrosage de 50m.
- des arrosoirs, des binettes
- les intrants composés des engrais, des semences de choux, de Tomate, d'oignon, du piment...

V.4.4 Activités menées

- Elaboration des critères de choix des groupements bénéficiaires
- Identification des groupements de femmes
- Remise des subventions
- Acquisition du matériel et des intrants
- Renforcement des capacités des femmes sur la gestion administrative et financière des groupements

V.4.5. Insuffisances constatées

- Le manque de stratégie durable d'accès des femmes au micro crédit
- Le fait que les IMF de la place ne soient pas impliqués dans le financement de ces groupements de femmes.

V.5. Produit : 05 séances de concertation des membres de la commission préfectorale de développement durable ; et quatre (04) séances de formations/sensibilisations sont effectivement organisées à leur intention.

V.5.1. Justification et objectifs

Cette action cadre avec le résultat 4 du PNADE intitulé « les actions décentralisées de gestion de l'environnement sont créatrices de capacités et appropriées par les populations et structures locales de développement ».

Le CPDD a été mis en place par le MERF, AE2D s'est appuyé sur ce comité pour le niveau stratégique du projet et faire participer ce comité dans le suivi et le ciblage des bénéficiaires. Cette action avait pour but l'implication des services techniques déconcentrés de l'Etat et les autorités au niveau stratégique du projet. AE2D a développé au fait une approche participative avec les services déconcentrés, les autorités locales et d'autres parties prenantes (organisations de femmes...).

L'appropriation du Programme (activités et réalisations) par les communautés et les services publics de l'État constitue le premier facteur de durabilité des effets obtenus ou en voie d'obtention. En effet, autant le Programme avait pour mission de réaliser un certain nombre de résultats, autant il avait la charge de faire en sorte que les communautés soient capables de poursuivre, de manière autonome, les actions initiées.

V.5.2. Principaux résultats obtenus

Une forte implication des parties prenantes au projet de préservation des ressources naturelles au niveau de la préfecture de Tchamba.

V.5.3. Stratégies mises en œuvre

Un plaidoyer a été fait au niveau des collectivités locales, les autorités locales, la chefferie traditionnelle, les directeurs des services techniques (assainissement, environnement), les leaders d'opinion, les organisations à la base et certaines organisations de la société civile bref tous les membres de la Commission de Préfectorale du Développement Durable à s'impliquer dans le projet.

V.5.4. Activités menées

➡ Les activités ont été structurées autour l'amélioration de l'assainissement dans la préfecture de Tchamba

- Organisation de 5 réunions dont une réunion bilan sur la mise en œuvre de l'ADGE
- Organisation des séances de sensibilisation sur : la divagation des animaux dans la commune de Tchamba et sur l'assainissement.
- Organisation d'une caravane pour l'utilisation des poubelles publiques
- Animation de deux émissions radio à Tchamba et à Kamboli.
- Acquisition de la parcelle (2000 m²) dédiée à la décharge publique (il s'agit d'une donation).

V.5.5. Insuffisances constatées

- Il n'y a pas une garantie de la continuité des réunions du CPDD après l'achèvement du projet autour de ce résultat.

VI. NIVEAU D'EXECUTION DU PROJET

VI.1. Niveau d'exécution financière du projet

Au 31 janvier 2014 le niveau d'exécution financière du projet était de 80%. Selon les informations recueillies, l'exécution financière du projet par l'UGP s'est déroulée selon les règles et les procédures de l'Union Européenne.

Le tableau suivant montre le niveau de consommation financière du projet au 31 janvier 2014.

Tableaux détaillés du suivi des consommations budgétaires par poste du budget en FCFA

Code	Nature	Budget	Dépenses Antérieures	Présentes Dépenses	Cumule des Dépenses	Solde disponible	Taux exécution %
1	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	<u>4 000 000</u>	<u>2 677 000</u>	<u>248 000</u>	<u>2 925 000</u>	<u>1 075 000</u>	<u>73%</u>
11	Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociales et les autres coûts correspondants, personnel local			-	-	-	0%
11 1	Technique			-	-	-	0%
11 11	Coordonnateur du projet (25% temps consacré)	800 000	640 000	0	640 000	160 000	80%
11 12	Technicien de suivi (100% temps consacré)	1 500 000	1 050 000	100 000	1 150 000	350 000	77%
11 2	Administratif / personnel de soutien	-	0	0	0	0	0%
11 21	Comptable(100% temps)	900 000	630 000	0	630 000	270 000	70%
11 22	Secrétaire (50%)	200 000	140 000	0	140 000	60 000	70%
12	Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociales et les autres coûts correspondants, personnel expatrié/international						0%
13	Perdiems pour missions/voyages						0%
13 1	A l'étranger (personnel affecté à l'Action)						0%
13 2	Mission de 6 écogardes pour lutte antibraconnage dans 3 forêts communautaires	240 000	72 000	108 000	180 000	60 000	75%
13 3	Mission de 2 personnes pour échanges d'expériences et résultats avec autres partenaires/acteurs	360 000	145 000	40 000	185 000	175 000	51%
2	<u>VOYAGES</u>	<u>0</u>	<u>-</u>	<u>0</u>	<u>-</u>	<u>0</u>	<u>0%</u>
21	Voyages internationaux	0		0	0	0	0%
22	Trajets locaux	0		0	0	0	0%
3	<u>EQUIPEMENT ET FOURNITURES</u>	<u>10 025 000</u>	<u>9 118 875</u>	<u>73 675</u>	<u>9 192 550</u>	<u>832 450</u>	<u>92%</u>

31	Achat de moto	500 000	500 000	0	500 000	0	100%
32	Mobilier, matériel d'ordinateur	500 000	500 000	0	500 000	0	100%
33	Machines, outils etc.	0	0	0	0	0	0%
33 1	Achat de charrette pour transport ordures	800 000	800 000	0	800 000	0	100%
33 2	Poubelles pour collecte ordures	1 250 000	1 079 200	56 000	1 135 200	114 800	91%
33 3	Ensemble de matériels pour groupement de pépiniéristes	750 000	750 000	0	750 000	0	100%
33 4	Matériels d'apiculture (ruches, cire, masques, gants etc.) pour 5 groupements	2 750 000	2 390 600	0	2 390 600	359 400	87%
33 6	Achat d'équipement pour AGR des groupements féminins	1 125 000	830 000	0	830 000	295 000	74%
34	Pièces détachées/matériel pour moto et charrette	0	0	0	0	0	0%
34 1	Pièces, et lubrifiant pour entretien moto	100 000	59 775	17 675	77 450	22 550	77%
34 2	Pièces et accessoires pour entretien charettes et autres	50 000	16 500	0	16 500	33 500	33%
35	Autre (Achat de plants pour reboisement, semences améliorées pour cultures, intrants pour AGR féminines)	0	0	0	0	0	0%
35 1	Plants pour parcelle agroforestières	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	100%
35 2	Semences pour cultures en agroforesterie (1/3 du coût assuré par le projet)	325 000	325 000	0	325 000	0	100%
35 3	Intrants pour AGR groupements féminins	375 000	367 800	0	367 800	7 200	98%
4	<u>BUREAU LOCAL</u>	1 050 000	2 714 155	59 000	838 155	211 845	80%
41	Coûts du /des véhicules						0%
41 1	Provision mensuelle pour carburant moto technicien de suivi	400 000	310 705	27 000	337 705	62 295	84%
42	Location de bureaux	100 000	100 000	0	100 000	0	100%
43	Consommables - fournitures du bureau	250 000	167 950	0	167 950	82 050	67%
44	Autres services (tél/fax, électricité, eau maintenance)	300 000	200 500	32 000	232 500	67 500	78%
5	<u>AUTRES COÛTS, SERVICES</u>	4 427 000	1 734 000	735 000	2 469 000	1 958 000	56%
51	Publication						0%
52	Etudes, recherche						0%
53	Coûts de vérification	0	0	0	0	0	0%
54	Coûts d'évaluation	800 000	0	0	0	800 000	0%
55	Traduction, interprètes		0		0	0	0%
56	Services financiers (coûts de garantie bancaires, etc)	0	0	0	0	0	0%
57	Coûts des conférences / séminaires		0		0	0	0%
57 1	Formation sur la gestion durable des terres (4 jours/30 personnes)	588 000	0	570 000	570 000	18 000	97%
57 2	Formation sur la production des plants (3 jours/12 personnes)	201 000	201 000	0	201 000	0	100%
57 3	Formation sur les AGR féminines (3jours/50 personnes)	695 000	0	0	0	695 000	0%
57 4	Formation sur l'apiculture (5 jours/15 participants)	420 000	420 000	0	420 000	0	100%
57 5	Frais de prestation à payer aux formateurs (1 formateur par session)	750 000	525 000	90 000	615 000	135 000	82%
57 6	Frais de déplacement à payer aux formateurs (1 formateur par session)	60 000	40 000	10 000	50 000	10 000	83%

57 7	Location de salle pour formations	225 000	120 000	15 000	135 000	90 000	60%
58	Action de visibilité		0		0	0	0%
58 1	Réunion de lancement officiel du projet	248 000	248 000	0	248 000	0	100%
58 2	Affiches pour information et sensibilisation sur le projet	140 000	130 000	0	130 000	10 000	93%
58 3	Emissions radios locales	150 000	50 000	50 000	100 000	50 000	67%
58 4	Fabrication de T-shirt aux enseignes du projet	150 000	0	0	0	150 000	0%
6	AUTRES	2 850 800	77 429 504	10 000	1 069 300	1 781 500	38%
61	Aménagement site de décharge						0%
61 1	Main-d'œuvre banale pour décapage et damage aire du site	80 000	80 000	0	80 000	0	100%
61 2	Matériaux pour clôture du site (fil barbelé, poteaux etc.)	190 800	190 800	0	190 800	0	100%
61 3	Payement aux techniciens (contrôleur/spécialiste) : 30% total aménagement du site	440 000	333 000	10 000	343 000	97 000	78%
62	Appui aux regarnis/traitement microflore/entretien des parcelles reboisées en première année	1 870 000	282 000	0	282 000	1 588 000	15%
63	Organisation de réunions bimestrielles avec les CPDD	270 000	173 500	0	173 500	96 500	64%
							0%
7	<u>SOUS TOTAL DES COÛTS DIRECTS ELIGIBLES DE L'ACTION (1 à 6)</u>	<u>22 352 800</u>	<u>38 185 102</u>	<u>1 125 675</u>	<u>16 494 005</u>	<u>5 858 795</u>	74%
8	Provision pour imprévus (maximum 5% de 7, sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)	750 000	0	0	0	750 000	0%
9	TOTAL DES COÛTS DIRECTS ELIGIBLES DE L'ACTION (7+8)	23 102 800	12 716 223	1 125 675	16 494 005	6 608 795	71%
10	Coûts administratifs (maximum 7% de 9)	1 000 000	36 433	4 043	40 476	959 524	4%
11	TOTAL DES COÛTS ELIGIBLES (9+10)	24 102 800	12 716 223	1 129 718	16 534 481	7 568 319	69%
12	Taxes	0	0	0	0	0	0%
13	<u>COÛTS TOTAL ACCEPTES DE L'ACTION (11+12)</u>	24 102 800	12 716 223	1 129 718	16 534 481	7 568 319	69%

VI.2. Niveau d'exécution des actions prévues par le projet.

Le tableau suivant montre toutes les actions mises en œuvre par le projet.

Activités prévues avec leurs sous-activités/par Résultat du Cadre Logique		Etat actuel de mise en œuvre (ressortir les qtés et la qualité)		Difficultés rencontrées / solutions proposées pour l'amélioration
Intitulé des activités	Qtés prévues			
Lancement du Projet				
	Cérémonie du lancement	-	Cérémonie "officielle" nationale de lancement réalisée à Notsè; Cérémonie préfectorale de démarrage réalisée à Tchamba avec la collaboration de la CR Kara	
Résultat 1 : Les terres dégradées sont mises en valeur par l'agroforesterie				
A1.1	Installer trois sites de pépinières pour la formation et la production de plants forestiers par des pépiniéristes formés	3 sites, 12 pépiniéristes		
1.1.1	Identification des sites de pépinières/formation		5 sites (5 groupements) installés sur 3 prévus, ceci pour rapprocher les lieux d'approvisionnement en plants des planteurs	
1.1.2	Acquisition de matériels de pépinière		Le matériel est acquis et reparti dans 5 groupements	
1.1.3	Organisation des formations		Formation animée de 14 pépiniéristes sur 18 installés du 12 au 14 juin 1013 avec remise de matériel de pépinière	
1.1.4	Réalisation des formations			
1.1.5	Production de plants	15000 plants	18 000 plants sont produits dans les pépinières sur 15 000 prévus avec les espèces suivantes: Kaya, Moringa, anacardes, néré, palmier à huile, Cassia siaméa, teck, etc.	
A1.2	Installer des parcelles agroforestières	100 agriculteurs, 100 ha		Irrégularité des pluies retarde la mise en terre des plants
1.2.1	Définir des critères de sélection et Identification de 100 petits agriculteurs		Sept critères définis et adoptés et 104 agriculteurs ont été identifiés sur 100 prévus sur la base de ces critères	
1.2.2	Acquérir des semences améliorées pour les agriculteurs		Près d'une tonne de semences améliorées de maïs sont acquises	
1.2.3	Semis des cultures et mise en terre de plants		Les cultures s ont été mises en place et la mise en place des plants est en cours	
1.2.4	Planting dans les forêts communautaires		2700 plants de <i>Khaya Senegalensis</i> enrichis dan la forêt communautaire d'Alibi-I	
1.2.5	Suivi et entretien des parcelles reboisées		Le suivi des parcelles déjà installées est en cours	
A1.5	Organisation de missions de terrain pour lutter contre le braconnage et l'exploitation frauduleuses des ressources forestières	6 écogardes, 3 forêts	6 éco gardes ont été identifiés et formés, les patrouilles de surveillances ont été organisées avec l'appui du service forestier	

A1.6	Assurer le suivi permanent des plants mis en terres et accompagner les activités d'entretien	100 ha	Des volontaires bénévoles (Agents forestiers) appuient le chargé de projet dans le suivi et entretien des parcelles agro forestières à Alibi, Goubi et Kaboli (75 ha au lieu de 100 prévu)	
Résultat 2 : Un système de collecte et de gestion d'ordures ménagères est instauré				
A2.1	Identifier les sites d'implantation des poubelles et de construction de décharges	50 poubelles, 1 décharge aménagée		Les problèmes fonciers et le budget trop faible ont obligé de renoncer à l'instauration de 3 décharges intermédiaires. L'action s'est limitée au choix d'un site final à aménager
2.1.1	Prise de contact avec la mairie, les services concernés et les propriétaires terriens		Réalisé avec la participation du CPDD	
2.1.2	Réception des propositions et visite de sites		3 sites intermédiaires identifiés au démarrage, mais les problèmes de domaines à octroyer obligent à se limiter à un site final d'environ 2000 m ²	
2.1.3	Formalisation du statut juridique des sites retenus		Le Certificat de cession du site final est obtenu	
A2.2	Sensibiliser et mobiliser la population	-	Ces activités sont menées avec la collaboration active du Service préfectoral de l'Assainissement; une première sensibilisation a été organisée le	
A2.3	Organiser des séances de sensibilisation dans les écoles	12 écoles	Des séances de sensibilisations sur l'assainissement et la citoyenneté organisée dans 5 établissements scolaires	
A2.4	Recrutement des jeunes chargés de collecter les ordures avec les charrettes	20 volontaires	Un comité de salubrité sera mise en place en juillet pour réfléchir sur les modalités de recrutement, de formation et de prise en charge des jeunes volontaires	
A2.5	Former les jeunes chargés de la collecte des ordures			
A2.6	Acquérir 5 charrettes, 50 poubelles et autres matériels de collecte	-	5 charrettes sont déjà fabriquées et 55 poubelles acquises.	
A2.7	Aménagement de site de décharge publique en collaboration avec la Mairie	1 site		
2.7.1	Elaboration de plans d'aménagement du site		Réalisés	
2.7.2	Identification du prestataire et établissement du contrat de travaux		Prestataire choisi parmi 3 propositions	
2.7.3	Réalisation des travaux		Le site de décharge final est aménagé (40mX50m) renforcé par une haie vive	
2.7.4	Réception de l'ouvrage		Le CPDD et la Mairie ont réceptionné le site et le matériel accompagnant le 07 Août 2013	
A2.8	Opérationnaliser la collecte et gestion des déchets ménagers	-	le système de collecte porte ç porte est mis en place et fonctionne dans 4 quartiers avec un effectif de 6 charretiers	
Résultat 3: Les groupements d'apiculteurs sont équipés en ruches et outils accessoires et produisent du miel de qualité				

A3.1	Former les apiculteurs et les équiper pour produire du miel	5 groupements		
3.1.1	Identification des apiculteurs et des sites		Les apiculteurs sont déjà identifiés. Les sites d'implantation des ruches ont été également identifiés	Cette activité prévue initialement à partir de juillet est ramenée au premier trimestre afin de coloniser rapidement les ruches
3.1.2	Formation des apiculteurs		20 apiculteurs sont formés et ont bénéficié des équipements/matériels apicoles	
3.1.3	Acquisition d'équipements apicoles		le matériel apicole composé de combinaisons, d'enfumeurs de gants est acquis.	
3.1.4	Dotation des apiculteurs en équipements			
2.2.3	Suivi de la production apicole		les ruches sont en cours de colonisation	
Résultat 4: Les groupements de femmes sont aidées pour des AGR alternatives à la fabrication de charbon de bois				
A4.1	Identifier les groupes de femmes à subventionner	5 grpts		
4.1.1	Animer des réunions et choisir des groupements à subventionner		Des réunions d'information et de sensibilisation et des prises de contact organisées dans les cantons d'Alibi, Affem et à Koussountou	
A4.2	Former ces groupes de femmes et leur apporter des moyens de travail (subventions)	5 grpts, 110 femmes	Les 5 groupements de femmes ont été sélectionnés et ont bénéficié d'un appui en matériel et en liquidité de 300 000 FCFA par groupement Cette activité de formation a été entièrement réalisée du 27 au 30 janvier 2014	
4.2.1	Préparation de la formation			
4.2.2	Déroulement de la formation et remise d'équipements et d'intrants aux groupes formés			
4.2.3	Suivi - appui aux groupes pour la réalisation d'AGR			
Résultat 5: Des séances de concertation des membres de la Commission préfectorale de développement durable et ateliers de formations/sensibilisations sont organisés				
A5.1	Organiser cinq réunions bimensuelles des CLDD (CPDD et CCDD)	5 réunions	05 réunions ont été déjà organisées	
A5.2	Organiser des ateliers de formations et de sensibilisation	4 ateliers,		
5.2.1	Préparation de la formation			
5.2.2	Animation de formations à l'intention des CCD, CLDD et autres (grpts chasseurs, etc.) en Gestion Durable des Terres (GDT) et les Changements Climatiques		toutes les formations ont été réalisées	
Assurer la visibilité du projet				
1	Editer des affiches et panneau de communication sur le projet		Un Panneau d'identification du site de la décharge a été conçu et installé	
2	Emissions radiophoniques sur thématiques de gestion durable de l'environnement		Deux émissions organisées à Tchamba et à Kaboli sur l'amélioration de la qualité du cadre de vie et une sur le bilan des activités du projet GCRN organisées	
Suivre le projet et élaborer les rapports				
			Les documents de suivi sont en train	

			d'être utilisés dans la mise en œuvre du projet	
Evaluer le projet				
1	Préparations de l'évaluation finale		Evaluation prévue dès le 9 ^e mois	
2	Organisation matérielle			
3	Tenue de l'évaluation			
4	Production de rapport			
5	Diffusion du rapport			

VI. PERENNITE DE CERTAINS RESULTATS OBTENUS

VI.1. Mise en place du système de collecte des ordures dans la commune de Tchamba

Le système de collecte des ordures ménagères est encore très fragile. La question qui se pose est de savoir si le système survivrait avec la fin du présent projet. En effet des points d'amélioration ont été relevés au cours de cette évaluation pour rendre le système de collecte des ordures dans la commune de Tchamba plus viable. Le modèle actuel de collecte des ordures tend vers le meilleur système qu'il soit, il suffit maintenant de clarifier le rôle des acteurs concernés. En effet, ce sont les charretiers qui collectent les ordures et les redevances. Maintenant, il reste à préciser que les redevances perçues leur reviennent de droit. Sinon tant que ce système ne pourrait pas être géré à 100% par les collecteurs d'ordures, il sera toujours fragile.

Il suffira de renforcer les charretiers en logique entrepreneuriale et en gestion managériale pour que cette activité soit en une entreprise viable. C'est tout le défi qui reste pour rendre pérenne cette action de l'AE2D.

VI.2. Développement de l'apiculture

Cette action de l'AE2D, a toute les chances d'être viable même après la fin du projet pour les raisons suivantes :

- Le renforcement de capacités en faveur des groupements pour la production du miel a été une réussite. En effet la maîtrise des techniques de production est évidente (certains groupements ont démontré leur savoir-faire à la mission en faisant un exposé sur la production du miel).
- Tout le système de production est mis en place, il ne reste que les ruches soient colonisées par les abeilles.
- La zone du projet est propice à la production du miel, et on remarque d'ailleurs que les communautés locales se sont lancées dans cette activité.
- En plus d'après les informations reçues, l'activité est rentable il existe un marché local et extérieur pour le miel (Bénin et Nigeria).

VI.3. Utilisation des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres

Les actions de Gestion Durable des Terres sont pérennes en elles même (agroforesteries et vergers), mais l'échelle à laquelle ces bonnes pratiques sont mises en œuvre pour inverser la tendance observée avant la mise en œuvre du projet est encore peu élevé.

Mais surtout il est difficile d'apprécier la continuité d'adoption de ces bonnes pratiques par les communautés locales après la fin du projet. C'est pourquoi un travail d'éducation et de sensibilisation des populations locales doit continuer pour soutenir cette action.

VII. EVALUATION DES MECANISMES D'INTERVENTION ET DE SUIVI EVALUATION

VII.1. Évaluation des mécanismes d'intervention, de gestion et de suivi évaluation

VII.1.1. Évaluation de l'équipe de pilotage du Projet

Au niveau opérationnel, une Unité de Gestion du projet a été mis en place dans le but d'assurer la coordination du projet, l'exécution des activités pour l'atteinte des résultats et l'animation du dispositif de suivi.

Cette unité est constituée de trois personnes : un coordonnateur (Bac+5) à temps partiel (25%), un technicien Supérieur de BAC+3 en plein temps et un chargé de l'administration et des finances affectée en plein temps sur le projet.

Ce niveau opérationnel a été renforcé par de la coordination régionale du PNADE. Chargé de la coordination stratégique et technique, du suivi – évaluation et de la capitalisation des résultats

➔ **L'unité de gestion du projet a joué pleinement son rôle**

Que ce soit dans l'exécution des actions, la qualité et la pertinence de ces actions il faut noter que l'équipe de projet a pleinement joué son rôle en associant tous les acteurs de la préfecture dans la mise en œuvre de ce projet.

Les actions ont été exécutées selon l'échéancier négocié avec la coordination du PNADE. Bien que le budget de certaines actions fût serré, l'équipe d'exécution du projet a pu mener à bien ces actions. De même la qualité des formations reçus par les bénéficiaires témoigne du sérieux de l'équipe de projet dans le choix des experts qui ont animé ces sessions de formation.

➔ **L'appropriation du projet par les bénéficiaires a été jusqu'ici satisfaisante**

Les communautés ont vite compris que le projet a été créées pour elles et que ses actions étaient conçues et initiées pour améliorer leur existence et réduire la pression qu'elles ont sur les ressources naturelles de la zone. De ce point de vue, l'effort d'information et de sensibilisation consenti au cours de la phase de lancement du projet a porté ses fruits. Cette dynamique a été davantage renforcée par l'approche qui a consisté dès le départ, à baser l'identification des actions à mener sur les besoins et les priorités souverainement exprimés par elles, à travers un processus de diagnostic participatif élaboré par le PNADE dans la préfecture de Tchamba. La mise en œuvre quasi-immédiate des actions convenues suite à ce processus a crédibiliser le projet auprès des communautés, avec à la clé, une adhésion de tous les acteurs au niveau de la préfecture.

L'adhésion et la mobilisation communautaires ont donc été acquises dès l'entame du projet, ce qui a permis d'engager rapidement les actions. Jusqu'aujourd'hui, il est aisé pour tout agent du projet de mobiliser les communautés autour des activités. Ce qui est même intéressant c'est qu'il apparait que les populations ne relâchent pas la mobilisation même en absence de cet agent. Il ressort donc que la présence physique du projet n'est pas obligatoire pour la

poursuite de certaines actions. C'est vrai que ceci n'est vrai que pour trois résultats sur cinq. En effet, des difficultés sont observées au niveau de la mobilisation des populations autour de l'assainissement de la commune de Tchamba. Quant à la mobilisation du CPDD, elle a été une réussite car ce comité compte une trentaine de membres. Mais la seule difficulté liée à ce résultat reste sa continuité et son fonctionnement après le projet. La même difficulté est notée au niveau du comité de salubrité mise en place dans le cadre de ce même résultat.

Un exemple d'appropriation exemplaire du projet est remarquable au niveau de ce résultat est la production agricole couplée avec les bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres. En effet à ce niveau, les populations de GOUBI ont contribué monétairement à hauteur de 50% à l'acquisition des plants pour leurs exploitations agricole donc au lieu de 20 hectares de terres à reboiser par le projet c'est finalement 40 hectares qui ont été reboisé.

Les groupements d'apiculteurs et de femmes suites aux différentes formations maîtrisent aujourd'hui les techniques de production. Mais la production en tant que telle n'a réellement pas débuté.

Le cas des groupements d'apiculteurs illustre de l'appropriation communautaire du projet. En effet, dans les communautés retenues, le projet a pu appuyer des groupements d'apiculteurs dans les domaines de la production du miel. Cette formation à la fois théorique et pratique a permis aux bénéficiaires de maîtriser toute la chaîne de production du miel. Suite à ces formations, chaque groupement a été doté de l'équipement nécessaire pour lancer sa production. Toutefois, même si la maîtrise des techniques de production est évidente (certains groupements ont démontré leur savoir), les ruches ne sont pas encore colonisées.

Quant aux groupements de femmes que ce soit celles qui font le maraichage ou la vente de céréales, l'appui du projet a constitué un levier pour développer leurs activités. Mais il faut noter que beaucoup reste à faire quant à la maturation de ces groupements.

Des sessions de renforcement de capacités sont prévues dans ce sens pour les groupements de femmes.

VII.1.2. Le Cadre de suivi & Évaluation et son opérationnalité

➤ Le dispositif de suivi – évaluation mis en place a effectivement permis de mesurer à chaque étape, les progrès accomplis vers la réalisation des effets et impacts escomptés

Le dispositif de Suivi – Évaluation et de partage des résultats définis au départ s'appuient essentiellement sur le rapportage et est aligné sur les exigences de la Gestion Axée sur les Résultats. De ce point de vue, sous la direction du coordination régionale du PNADE, l'Unité de gestion du projet a régulièrement documenté les activités et partagé les prévisions et les réalisations du projet à travers la tenue des ateliers et réunions au niveau préfectoral.

Dans le cadre de la mise en œuvre du triptyque « Évaluation – Suivi – Évaluation », un diagnostic de base a été réalisé par le PNADE en plus de l'étude de référence générale pour repérer le point de départ d'un Suivi fiable pour chaque action, le projet a prévu la présente évaluation et le PNADE a prévue une évaluation finale aussi.

Le suivi a porté aussi sur le niveau d'exécution des activités, les ressources consommées et disponibles, le respect du chronogramme, etc. Effectivement, comme prescrit au départ dans le cahier de charges de l'équipe de gestion.

La remontée des informations a été calquée sur le dispositif de gestion, c'est-à-dire de la base au sommet (des communautés vers l'équipe projet et de celle-ci vers la coordination régionale du PNADE) mais il faut noter que la coordination régionale du PNADE a effectué régulièrement des visites de terrain pour le suivi des actions.

Il est vrai que la durée du projet, est très courte mais il aurait été bien qu'un manuel de suivi évaluation du projet soit élaboré pour l'équipe de gestion du projet. De même, il serait important que le travail de suivi évaluation du projet soit capitalisé dans un document qui serait disponible et pouvant servir de référentiel à d'autres interventions dans la zone, voire dans d'autres régions du pays.

VII.1.3. Pertinence des outils de planification et suivi –évaluation (S/E)

Le processus mise en œuvre du projet a abouti à l'élaboration de trois outils de suivi – évaluation à savoir (i) un Cadre des Activités de Planification et de Suivi – évaluation (ii) un cadre de résultat, (iii) un Cadre des Activités et d'élaboration du Plan de Travail mensuel. Ces outils ont été utilisés bien que cela ne soit perceptible à première vue. Ceci pourrait s'expliquer par la durée très courte du projet et aussi par le fait certains de ces outils n'ont pas fait l'objet d'une utilisation formelle lors de l'exécution du projet.

➔ Le Cadre des Activités de Planification et de Suivi – évaluation, exhaustif sur les dix mois est cohérent et suffisamment détaillé pour permettre une bonne planification des activités et leur suivi - évaluation

Le cadre des Activités de Planification et de Suivi – évaluation élaboré à l'entame du projet sur les dix mois dans le document projet indique toutes les activités à (i) planifier ou formuler, (ii) les études réaliser, (iii) le suivi à faire, (iv) les évaluations, (v) les revues (vi) les données et rapports à fournir (vii) les opérations de renforcement des capacités de l'unité de gestion – Évaluation ainsi que (viii) l'audit à faire. La matrice du cadre logique déroule pendant les dix mois toutes les activités identifiées et à programmer chaque semestre. Il contient déjà toutes les activités d'ordre institutionnel (revue, rapport de SE interne, évaluation externes, etc.) et les activités de terrain (études, études/enquêtes, session de formation, séance de sensibilisation) à réaliser chaque mois et constitue donc un outil adéquat pour faciliter la planification des activités et devant contribuer à la réalisation des produits ciblés par le projet.

En analysant le cadre logique on peut faire ressortir un cadre des activités et un plan de travail cohérent depuis la formulation du projet jusqu'à son exécution.

Ce plan de travail les produits à obtenir, les activités identifiés et à mettre en œuvre, les indicateurs de mesure et les délais d'exécution. De même un budget semestriel nécessaire à la réalisation de chaque produit a été élaboré.

➔ Le Cadre des résultats basé sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

Le second outil de S/E est le cadre des résultats. En effet toujours à partir de la matrice du cadre logique des indicateurs de résultat ont été défini pour chaque résultat. Toutefois, malgré la pertinence générale des indicateurs, il est à relever certains ne cadre pas avec la GAR suivant les objectifs spécifique du PNADE. En

effet certains indicateurs sont plutôt des indicateurs de réalisation d'activité alors qu'ils devraient être plutôt des indicateurs de mesure d'impact des activités réalisées. Par exemple, l'appui apporté aux apiculteurs et aux groupements de femmes par le projet a pour but ultime, la réduction de la pression qu'exercent ces différents acteurs sur la réserve d'Aboulaye. Un indicateur devrait renseigner dans quelle proportion cette pression a baissé grâce aux actions du projet.

VIII. CONCLUSION, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

VIII.1. Au niveau de l'unité de gestion du projet

Conception et mise en œuvre du projet et la maîtrise des procédures de gestion de projet de l'Union Européenne.

En effet, c'était la première expérience pour l'unité de gestion du projet au niveau de AE2D de gérer un projet d'un programme de l'Union Européenne. L'équipe de gestion de projet a eu des difficultés au début de la mise en œuvre du projet car elle ne maîtrisait pas les procédures de gestion de projet de l'Union Européenne.

Aujourd'hui, l'équipe a acquis une expérience en ce sens et peut exécuter de bout en bout un projet de l'Union Européenne tout en respectant à 100% les procédures de gestion de projet de cette institution.

Le projet a été conçu sur l'idée que les populations pauvres peuvent réduire leur pression sur les ressources naturelles, si elles ont d'autres sources de revenus.

Si l'idée est en soi séduisante, elle n'en pose pas moins problème au regard des résultats de la présente évaluation. En effet, l'impact des actions mises en œuvre par rapport à la pression qu'exercent les populations sur les ressources naturelles au cours de ce projet ne peuvent être mesurables après quelques mois seulement. L'impact des actions de ce projet ne sera perceptible et mesurable que dans quelques années.

VIII.2. Au niveau des populations bénéficiaires

Les populations sont conscientes qu'elles exercent une trop forte pression sur les ressources naturelles mais ces ressources constituent leurs premières sources de revenus. Le modèle de réduction de la pression qu'exercent les populations sur les ressources naturelles peut être réduit en proposant des AGR alternatives à ces populations.

VIII.3. De la nécessité de consolider les acquis

La mise en œuvre du projet dans la préfecture de Tchamba est à l'origine conçue pour une durée de 10 mois comme une phase pilote devant servir, sur la base des leçons apprises, à la duplication dans les autres régions du Togo.

Malgré tout, la principale leçon tirée de la présente évaluation est que ce projet en 10 mois est une expérience non achevée. Bien que toutes les activités prévues ont été réalisées tous les résultats escomptés de la mise en œuvre du projet restent aujourd'hui à consolider. En effet, les principaux acquis sont :

- Le système de collecte des ordures ménagères au niveau de la commune de Tchamba a été mis en place et est fonctionnel mais il reste très fragile. Normalement le système devrait être autonome financièrement et effectif dans cinq quartiers au moins de la commune de Tchamba. Or actuellement le système de collecte des ordures n'est fonctionnel que dans un quartier et c'est le projet qui a dégagé des ressources pour payer deux mois de salaires aux collecteurs qui sont restés.
- Les groupements de production (apiculture et maraichage) dans le cadre de l'amélioration des revenus et la lutte contre la pauvreté ont été appuyés dans le sens de renforcer leur capacités de production, leur organisation et leur sens

des affaires. Malgré tout, bien que ces groupements qui sont rentrés en production les résultats ne sont pas encore visibles en termes de réduction de la pression sur les ressources naturelles.

- Les appuis en matière de Gestion Durable des Terres, par la mise en place de vergers et de systèmes agro forestiers nécessitent un entretien et prendront des années pour être productifs. Sans moyens financiers au niveau des populations, il est difficile de parier à ce stade sur leur durabilité.

Ces constats montrent qu'en s'arrêtant aujourd'hui, le projet n'aurait en réalité, aucun modèle achevé à dupliquer quelque part, étant entendu que seule l'obtention des résultats escomptés peut confirmer l'efficacité et la viabilité des stratégies mises en œuvre. Seules les actions et les activités prévues ont été mises en œuvre mais l'impact des actions ne sont pas mesurables actuellement. La proposition d'une phase de consolidation repose sur cette analyse. En effet, il est certain qu'avec un accompagnement, même plus léger, la possibilité s'offre d'obtenir des résultats complets au moins sur ces trois points à savoir (i) renforcer le système de collecte des ordures ménagères dans la commune de Tchamba en mettant en place un nouveau modèle de collecte des ordures ménagères, (ii) suivre les groupements de production pour qu'ils maîtrisent tous les paramètres de leurs activités (techniques de production, approvisionnement en matières et consommables et commercialisation) ; (iii) créer une dynamique de mise en place et d'entretien des vergers et des systèmes agroforestiers dans la zone par les populations.

VIII.5. Objectif principal de la Phase de capitalisation et de consolidation des acquis

Cette phase de consolidation va concerner deux actions principales :

Amélioration du système de collecte des ordures ménagères dans la commune de Tchamba afin de rendre cette action pérenne et durable. Pour cela le scénario suivant est proposé :

Appuyer les collecteurs à créer une entreprise ou une coopérative de collecte des ordures ménagères dans la commune de Tchamba. Les collecteurs seront alors actionnaires de cette entreprise ou coopérative. Dans ce cas, l'entreprise ou la coopérative s'occupe de la recherche de clientèle et de la collecte des redevances. EA2D viendra seulement en appui matériels et de renforcement de capacité de cette entreprise ou coopérative en formant les membres en logique entrepreneuriale et en management.

Appui aux groupements de femmes et de chasseurs à consolider leurs AGR

Outre le renforcement ponctuel des capacités de production (renforcement des connaissances dans les techniques de production du miel) et de gouvernance des groupements de femmes, l'autonomisation des groupements devrait passer par la mise en place d'un **système de microcrédit** adapté à leurs activités. Le premier pas à franchir dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et diminuer la pression des populations vulnérables sur les ressources naturelles est d'atteindre la sécurité alimentaire. Pour cela, la phase de consolidation appuiera la production paysanne par (i) **la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants agricole (engrais et semences améliorées)** et un **suivi/encadrement de proximité** des producteurs individuels et des groupements par des prestations techniques affectés

au sein des communautés (encadrement, initiation sur les itinéraires techniques, etc.)
pour augmenter la productivité agricole dans la zone.

DOCUMENTS ANNEXES

I. CONTEXTE DE L'EVALUATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des Actions décentralisées de gestion de l'environnement, l'AE2D a signé un contrat avec le Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'environnement (PNADE-Kara) le 08 Avril 2013 pour mettre en œuvre pendant 10 mois le projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) de la Préfecture de Tchamba au Togo.

L'Objectif global du projet est de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté en milieu rural dans la préfecture de Tchamba. Deux objectifs spécifiques sont identifiés pour ce projet :

- Développer des actions concrètes de mise à échelle des bonnes pratiques de gestion durable des terres et de l'environnement,
- Renforcer les capacités des acteurs locaux à entreprendre des activités génératrices de revenus.

Pour atteindre ces objectifs, les principales activités prévues sont entre autres :

- Production de plants, restauration des terres agricoles dégradées par l'agroforesterie et l'enrichissement des forêts naturelles,
- conduite d'un processus participatif pour la sensibilisation/mobilisation de la population, l'aménagement d'une décharge, l'installation de poubelles en vue d'une meilleure gestion des ordures ménagères dans la ville de Tchamba,
- formation des apiculteurs et installation des ruches semi modernes pour la production de miel,
- renforcement des capacités par le financement des activités génératrices de revenus en faveur des organisations de femmes et des jeunes à la base.

Ces actions si elles sont mises en œuvre doivent permettre d'atteindre les résultats suivants :

- 100 ha de terres dégradées sont pris en main par des producteurs agricoles avec des bonnes pratiques de GDT,
- Une (01) décharge publique est aménagée à Tchamba, cinquante (50) poubelles sont installées dans les écoles et lieux publics de la ville et les ordures sont effectivement convoyées vers la décharge finale,
- Cinq (05) groupements d'apiculteurs sont formés et équipés en ruches et outils accessoires pour effectivement produire du miel de qualité,
- Cinq (05) groupements de femmes sont appuyés pour faire des AGR alternatives à la fabrication de charbon de bois,
- 05 séances de concertation des membres de la commission préfectorale de développement durable ; et quatre (04) séances de formations/sensibilisations sont effectivement organisées à leur intention.

Le présent appel à candidature vise à recruter un consultant national indépendant pour faire une évaluation à mi-parcours de ce projet qui est à un mois de sa clôture.

II. OBJECTIFS DE L'EVALUATION ET SERVICES DEMANDES

L'évaluation finale, prévue dans les dispositions techniques et administratives du contrat de subvention du projet, fournira aux instances décisionnelles de l'AE2D, des informations suffisantes pour :

- apprécier globalement et de manière indépendante les résultats atteints par le projet, en s'attachant plus particulièrement à l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés,

- tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques pour un aboutissement de l'Evaluation finale par l'UE,
- s'assurer d'une utilisation efficiente des fonds.

Les objectifs de cette évaluation se situent à 3 niveaux :

- Analyser l'exécution du programme pour apprécier l'efficacité de l'utilisation des ressources en relation avec les résultats attendus de la mise en œuvre du projet ;
- Dégager les leçons pour une extension éventuelle ou une duplication de la démarche et des actions du projet dans les autres régions du pays ;
- Donner les éléments pour le partage de l'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques.

Il s'agit spécifiquement de répondre à des questionnements importants :

- comment la stratégie et la démarche du projet ont été mises en œuvre ?
- les produits attendus ont été réalisés et les résultats atteints, et comment ils l'ont été, en référence aux prévisions du document de projet ?
- quelles ont été les contraintes opérationnelles, institutionnelles, techniques ou autres auxquelles le projet a eu à faire face ?
- quelles ont été les opportunités et défis pour le projet ?
- Quelles sont les leçons (positives et négatives) qui peuvent être tirées du processus de mise en œuvre et de suivi, ainsi que de l'appropriation et l'implication des partenaires et bénéficiaires ?
- quelles actions sont nécessaires pour assurer l'extension du projet ou sa duplication ?
- comment partager et vulgariser les résultats et l'expérience ?

Cette évaluation devra s'intéresser à l'ensemble des acteurs et bénéficiaires du projet dans les zones couvertes depuis le début de la mise en œuvre notamment **les cantons de Tchamba, Alibi, Kamboli, Affem et Bago, Balanka et les autres cantons.**

Afin d'atteindre les objectifs de cette évaluation, il est retenu que l'exercice puisse couvrir les volets suivants :

- Analyse de la pertinence des résultats par rapport aux priorités nationales Résultats et activités du projet par rapport aux objectifs nationaux stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté et la gestion décentralisée de l'environnement et en référence aux besoins des populations bénéficiaires ; déterminer la pertinence de l'effet recherché à travers le degré d'atteinte des objectifs du projet,
- Modalités d'interventions du projet, rôles des structures (impliquées locales ou autres) et effet sur les capacités locales en matière d'organisation et d'exécution,
- Mécanisme/système de suivi-évaluation interne et externe et collecte/diffusion des informations, etc.

Analyse des performances dans la mise en œuvre du projet

Quelle qualité et fiabilité des résultats de chaque activité du projet en comparaison avec les ?? (fiabilité des activités réalisées et points des activités et résultats réalisés mais non prévus) ; Pour ce faire, il faudra apprécier les résultats et impacts :

- Sur le plan des produits, activités/actions réalisés en rapport avec les objectifs ;

- En termes de renforcement de capacités des acteurs et bénéficiaires et aux mécanismes de suivi évaluation internes et externes ;
- En termes de pérennisation des acquis des différents volets de l'ADGE et en référence aux contraintes rencontrées et actions prises pour les lever ;
- Sur le plan des partenaires de mise en œuvre, structures impliquées, participation et développement local, etc.

Analyse de l'efficacité de l'utilisation des ressources

Il s'agit de savoir si les ressources ont été utilisées de manière pertinente par rapport aux résultats obtenus ou si de meilleurs résultats pouvaient être atteints dans le même contexte.

Identification des forces et faiblesses

par rapport aux opportunités et risques du projet il faudrait apprécier la durabilité des résultats et comment pérenniser les acquis au-delà de la vie du projet. En outre, identifier et analyser les facteurs déterminant qui ont influencé les résultats du projet mais qui ne sont pas sous contrôle direct de la coordination du projet, le niveau de participation des partenaires et bénéficiaires et la gestion des processus.

Détermination des leçons

La mise en œuvre des résultats, des points d'amélioration ou de renforcement en vue de la duplication ou de l'extension de l'expérience ; il est en outre important d'apprécier comment, dans ses domaines d'intervention, le projet a pris en compte ou contribué à la valorisation de l'équité, du renforcement institutionnel et technique pour le développement local.

III. PRODUITS ATTENDUS

Le produit escompté est un rapport d'évaluation comprenant au minimum les éléments suivants :

- Un résumé analytique pour la présentation des résultats lors d'un partage des résultats et expériences du projet ;
- Une introduction ;
- Une description de la méthodologie de l'évaluation ;
- Une analyse de la situation en référence aux résultats, aux produits escomptés et à la stratégie de partenariat ;
- Les observations clés (y compris les acquis et les meilleures pratiques) ;
- Les conclusions et recommandations, notamment pour améliorer l'efficacité du programme au niveau de la mise en œuvre et du cadre institutionnel, en vue de la pérennisation de l'approche, ainsi que les principaux axes de propositions pour l'extension ou la duplication du projet et les moyens nécessaires ;
- Des annexes comprenant : les termes de référence de l'évaluation, la liste et les références des personnes rencontrées, les visites de terrain effectuées, les documents utilisés, etc.).

Le premier draft du rapport doit être transmis à l'AE2D par le consultant en version électronique envoyée à ae2d.togo@hotmail.fr . Le rapport final avec l'ensemble des parties indiquées doit être déposé à l'AE2D en 3 copies originales reliées et sur CD-Rom.

IV. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le/la consultant/e national/e doit avoir un diplôme de niveau minimum BAC+5 dans le domaine du développement, agronomie, foresterie, géographie ou socio-économie (ou discipline associée en relation avec le développement d'activité de préservation de l'environnement) et une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dont 03 ans en évaluation de Programme ou projet avec une bonne connaissance de la région centrale et du Togo en général.

Il ou elle devrait avoir une excellente connaissance du français (langue de rédaction du rapport). En outre, le/la consultant/e national/e doit avoir une bonne capacité d'écoute, de communication, d'animation et de travail en équipe.

V. DUREE, ORGANISATION DE LA MISSION

L'évaluateur organisera son travail en fonction des objectifs de l'évaluation. La Coordination de l'AE2D apportera un appui spécifique, notamment pour organiser les visites de terrain et les réunions avec les acteurs clés.

Il est attendu que la mission démarre au 26 décembre 2013 et que le rapport final soit disponible au plus tard 27 janvier 2014.

Le premier draft devra être remis après 15 jours (soit au plus tard le 15 janvier 2014) pour permettre à la coordination des Programmes de l'AE2D d'apporter des commentaires, amendements et recommandations dans les 5 jours qui suivent sa soumission.

Le Consultant dispose de 7 jours pour intégrer les commentaires et transmettre le rapport final au plus tard le 27 janvier 2014 par voie électronique et en 5 exemplaires reliés transmis par le consultant à Monsieur le Coordonnateur des Programmes de l'AE2D, BP 4825 Lomé.

- Points à examiner

L'évaluation répond aux exigences de la dernière phase du cycle de projet. Le consultant vérifiera, analysera et appréciera avec soin les points suivants : pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact et ainsi que la valeur ajoutée communautaire et la cohérence.

- Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie comprend 3 phases principales : phase documentaire, phase de terrain et phase de rédaction du rapport.

- Documents essentiels pour l'évaluation

Rapports d'activités de l'AE2D disponibles à AE2D Tchamba

Le document de projet disponible à AE2D Tchamba

Le contrat de subvention disponible à AE2D Tchamba

Rapports de suivi par le PNADE disponible au PNADE KARA

- Type de contrat et moyens logistiques

Le contrat qui sera établi entre le consultant et l'AE2D sera un contrat à prix forfaitaire. Le montant forfaitaire prévu pour ce travail est de 800 000 FCFA TTC. Il couvrira la rémunération pour les prestations effectuées ainsi que tous les autres frais liés à la mission (frais de séjours, frais de déplacement, frais de communication, consommables ...). Le consultant devra effectuer au moins une mission de 5 à 7 jours dans la préfecture de Tchamba et à Kara auprès de la coordination régionale du PNADE avec qui il prendra un rendez-vous. Il devra se munir de son propre

ordinateur portable pour la réalisation des prestations et il devra être autonome pour ces déplacements dans la préfecture de travail. Toute fois l'AE2D pourrait lui donner un appui avec une moto pour le déplacement dans les villages de Tchamba.

- **Documents à fournir par le ou la consultant(e) intéressé(e)**

Une offre technique comprenant un CV actualisé du consultant présenté selon le modèle UE ainsi qu'une copie des diplômes et des attestations de travail. Au plus tard (3) jours avant le démarrage de la mission, le ou la consultant(e) devra proposer au coordonnateur National de l'AE2D, un projet détaillé de son programme de travail pour approbation.

PERSONNES RENCONTREES

PROGRAMME DE LA VISITE DE TERRAIN

Date	Heure	Activité	Lieu
Jeudi 26/12/2013		Elaboration de la méthodologie d'évaluation	LOME
Mardi 31/12/2013	Matin (8H-13H)	Rencontre avec la coordination de AE2D	LOME
Jeudi 02/01/2014	Matin :	Arrivée à TCHAMBA et début travail avec UGP	TCHAMBA
Vendredi 03/01/2014	Matin	Rencontre avec PNADE KARA	KARA
Vendredi 03/01/2014	Après midi	Travail avec l'UGP à TCHAMBA	TCHAMBA
Samedi 04/01/2014		Collecte des données sur le terrain	TCHAMBA
Dimanche 05/01/2014		Collecte des données sur le terrain	TCHAMBA
Du Lundi 06 au Mardi 14/2014		Suite recherche, analyse données collectées et rédaction d'un Aide - Mémoire	LOME
Mercredi 15/01/2014		Présentation de l'AIDE - MEMOIRE A AE2D	LOME
Lundi 27/01/2014		Finalisation du rapport	LOME

DOCUMENTS UTILISES

- Rapports d'activités de l'AE2D disponibles à AE2D Tchamba
- Le document de projet disponible à AE2D Tchamba
- Le contrat de subvention disponible à AE2D Tchamba
- Rapports de suivi par le PNADE disponible au PNADE KARA

CHECK LIST DES POINTS D'ÉVALUATION

Critère et priorité	Question de base	Questions clés de l'évaluation
Pertinence	1. Pertinence du Programme par rapport aux politiques et stratégies nationales ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles réponses le projet entendait – il apporter aux contraintes identifiées vers la gestion communautaire des ressources naturelles ? 2. Jusqu'à quels niveaux les réponses apportées constituait une contribution aux stratégies du gouvernement la gestion communautaire des ressources naturelles ? 3. Dans quelle mesure le programme était il cohérent avec l'approche DSRP-C, le SCAPE et le PNADE ?
	2. Pertinence du Programme par rapport aux orientations (axes stratégiques) du PNADE ?	<ol style="list-style-type: none"> 4. Adéquation des résultats attendus du Projet/résultats PNADE en cours ; 5. De façon plus spécifique, quelle contribution des « Effets du projet » aux « Effets PNADE » ?
	3. L'intervention correspond – elle aux besoins et aux priorités de la population bénéficiaire ?	<ol style="list-style-type: none"> 6. Correspondance du projet avec les besoins des bénéficiaires ? 7. Correspondance du projet avec les priorités de la population bénéficiaire ? 8. A-t-on tenu compte des stratégies de l'État dans la définition de ces besoins et leur priorisation ? 9. A-t-on tenu compte des priorités et des besoins des femmes ? 10. Quelle pertinence des activités engagées pour la réalisation des produits attendus ?
Efficacité [niveau de réalisation des objectifs du Programme]	1. Est-ce que le projet a atteint les résultats et les objectifs escomptés ? [niveau de réalisation ou tendance vers les résultats escomptés]	<ol style="list-style-type: none"> 11. Dans quelle mesure les 5 Produits attendus ont – ils été réalisés [analyse du niveau de réalisation ou tendance vers la réalisation de chaque Produit basée ; analyse basée sur l'évolution des indicateurs identifiés dans le Cadre des résultats en fonction du niveau de référence et cible] ? Méthode : pour chaque Produit : <ol style="list-style-type: none"> a) Objectif b) Résultats escomptés c) Résultats obtenus ou tendances d) Niveau de réalisation des activités identifiées et planifiées pour la réalisation du Produit 12. Quelle appréciation de l'approche de mise en œuvre (de chaque produit) ? 13. Quelle pertinence présentent les produits par rapport aux effets recherchés ; 14. Quelle pertinence des activités par rapport aux produits recherchés ? 15. Quel taux de réalisation des activités ? 16. Quel taux d'efficacité [taux de réalisation des activités/taux d'atteinte des cibles des indicateurs des produits]

<p>Efficienc (ou Performance)</p>	<p>Quel a été le bilan entre les réussites et les coûts ?</p>	<p>17. Quel niveau de mobilisation des fonds (par rapport aux prévisions) ? 18. Quel niveau d'utilisation des fonds (exécution financière) ? 19. Quel taux d'efficience [Rapport entre inputs (en termes de ressources investis)/outputs (Résultats obtenus)] 20. Quel taux d'efficience simplifié [taux d'exécution financière/Taux d'exécution physique.] 21. Quelle interprétation du taux d'efficience [Est-ce que la « transformation » des ressources du Programme en résultats a été efficace] ? 22. Dans quelle mesure la collaboration institutionnelle et les mécanismes de gestion articulés ont contribué à l'atteinte des résultats de l'intervention ? 23. A-t-on respecté les échéanciers et les temps prévus ? AU NIVEAU PNADE</p>
<p>Durabilité</p>	<p>1. Les effets et produits obtenus survivront – il au projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Appropriation par la population bénéficiaire ?</i> <p>2. Dans quelle mesure la population bénéficiaire s'est appropriée du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Appropriation par les populations bénéficiaires</i> 	<p>24. A-t-on impliqué les structures communautaires de base de sorte à leur permettre de continuer les activités avec les populations ? Surtout pour la collecte des ordures à Tchamba ? 25. Voir la durabilité du système de collecte des ordures à Tchamba ? 26. A-t-on eu une influence positive sur la capacité des structures communautaires de base de façon à ce qu'elles puissent donner suite aux résultats obtenus ? 27. Est-ce que le Programme a influencé d'une certaine manière les structures communautaires de base ou d'autres acteurs pouvant permettre de continuer les activités ou maintenir les résultats obtenus 28. A-t-on atteint un appui technique adéquat pour la population bénéficiaire par rapport à leurs possibilités de maintenir les activités proposées ?</p>